



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 AVRIL 2014**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20  
Courriel : [mairie@sevrier.fr](mailto:mairie@sevrier.fr)

-----

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. PARIS Yves, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET Alice, M. KROELY Alain, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. CUILLERY Christian, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude, formant la majorité des membres en exercice.

, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Mmes BERTRAND Anne-Marie, DEPLAIX Doris.

**PROCURATION :**

Mme BERTRAND Anne-Marie donne pouvoir à Mme POINTET Martine  
Mme DEPLAIX Doris donne pouvoir à M. MAURIANGE Claude

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

-----

Le Conseil municipal a délibéré sur les questions suivantes :

- 1. Délégations du Conseil au Maire.**
- 2. Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués**
- 3. Frais de missions des élus**
- 3. Election des deux représentants de la Commune au SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie)**
- 4. Commission d'Appel d'Offres : Election**
- 5. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs**
- 6. Election au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**
- 7. Installation des commissions municipales**

8. Election des délégués au sein du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
9. Election du délégué de Sevrier auprès du SIPAS (Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement du Semnoz)
10. Urbanisme – Délégation de signature des autorisations intéressant monsieur le Maire
11. Désignation des délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
12. Commission extra-municipale – Conseil de Station
13. Subvention d'équilibre : Tennis Club de Sevrier

\*\*\*\*\*

## 1. Délégations du Conseil au Maire.

Monsieur le Maire a rappelé les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) qui permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, et ce, afin de favoriser une bonne administration communale (souci d'efficacité, de réactivité permettant notamment de respecter les délais de procédure). Ces délégations, ont été présentées de manière exhaustive.

Il a ensuite indiqué que les délégations suivantes reprises par les numéros des alinéas de l'article L 2122-22 du CGCT lui paraissaient nécessaires : Alinéas 1,3,4,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,20, et 24.

Il a ensuite donné la parole aux membres du Conseil. Mme Bonefoy Vernay a indiqué que les réponses apportées à sa question écrite étaient intéressantes mais elle souhaitait savoir pourquoi le Maire demandait des délégations supplémentaires par rapport à celles qu'il avait lors du précédent mandat : Monsieur le Maire lui a répondu qu'il s'agissait de favoriser une forme de réactivité et d'efficacité dans la gestion quotidienne des affaires courantes de la commune. Il a ensuite rappelé les principes de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales qui dispose que le maire doit rendre compte à l'assemblée délibérante des décisions prises à chacune des réunions obligatoires du Conseil et que le Conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. La transparence est de ce point de vue totale.

M. Fontaine s'est interrogé sur la portée de la délégation indiquée à l'alinéa 3 (De procéder dans les limites d'un montant unitaires de 500 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financements des investissements prévus au budget par année civile) notamment au regard des prêts structurés actuellement détenus par la mairie de Sevrier. Monsieur le Maire a répondu de manière constante qu'il s'agissait de se prévaloir d'une certaine réactivité par rapport à une éventuelle négociation de prêt et face à la volatilité des taux d'intérêt. Monsieur Cuillery a demandé si cette délégation sera toujours nécessaire après renégociation des emprunts structurés. Monsieur le Maire a précisé qu'elle le sera pour des opérations décidées par le conseil municipal.

M. Cuillery a demandé quelle était la durée de cette délégation : elle porte sur la durée du mandat. Le Conseil municipal s'est ensuite prononcé favorablement à l'**unanimité** sur ces délégations au Maire.

## 2. Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de fixer les indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués (qui seront au nombre de quatre) comme suit :

- Maire : 44 % IB 1015 = 1672.65 € mensuel brut
- Adjointes : 18 % IB 1015 = 684.27 € mensuel brut / personne
- Conseillers délégués : 9 % IB 1015 = 342.13 € mensuel brut/personne

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 3. Frais de missions des élus

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'instaurer les indemnités pour frais de missions pour les élus dans le cadre de mandat spécial et pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie à qualités. Ces indemnités, fixées par les textes en vigueur, sont envisagées comme suit :

- Retenir une distance à minima de déplacement de quarante (40) kilomètres aller-retour. Ainsi, tout déplacement en deçà de cette distance ne sera pas éligible au remboursement des frais engendrés
- de faire bénéficier de cette mesure les seuls membres du Conseil Municipal sans indemnité d'élu

### 3. Election des deux représentants de la Commune au SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie)

MM. Claude Mauriange et Sylvain Chedecal ont été proclamés délégués auprès du SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie).

### 4. Commission d'Appel d'Offres : Election

Ont été déclarés élus en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres, les candidats suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Président : Jacques REY</b>	
<b>Yves Paris</b>	<b>Claude Mauriange</b>
<b>Gérard Delobel</b>	<b>Alain Kroely</b>
<b>Guénaële Glabay</b>	<b>Damien Dumolard</b>
<b>Christian Cuillery</b>	<b>Valérie Bonnefoy Vernay</b>
<b>Dominique Talin</b>	<b>Christina Malaplate</b>

### 5. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Les représentants **de la commune** qui siégeront à la CCID ont été désignés comme suit :

Titulaires	Suppléants
Bonnefoy Vernay Valérie	Baran Gabin
Falconnet Georges	Bland Hélène
Fontaine Bernard	Delobel Gérard
Vanelmon Yves	Dumolard Damien
Cuillery Christian	Godart Sylviane
Paris Yves	Lyonnaz Bernard
Pointet Martine	Prieur –Drevon Agnès
Kroely Alain	Talin Dominique

### 6. Election au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Le Conseil municipal à l'unanimité a validé la composition du CCAS suivante :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- 8 membres élus au sein du Conseil Municipal

- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Ont été élus comme membres du conseil municipal qui siégeront au conseil d'administration du CCAS :

Bertrand Anne-Marie  
Cuillery Christian  
Deplaix Doris  
Genot Marie  
Godart Sylviane  
Guret Alice  
Pointet Martine  
Vanhelmon Yves

## **7. Installation des commissions municipales**

Les commissions suivantes ont ainsi été constituées :

### **Finances :**

Président : Georges Falconnet

Membres : Prieur-Drevon Agnès – Lyonnaz Bruno – Delobel Gérard – Gurret Alice – Metral Michel – Bonnefoy Vernay Valérie – Fontaine Bernard – Mauriange Claude.

### **Travaux :**

Président : Georges Falconnet

Membres : Paris Yves – Arrault Marie-Pierre – Chedecal Sylvain – Delobel Gerard – Fontaine Bernard – Talin Dominique – Deplaix Doris.

### **Urbanisme :**

Président : Lyonnaz Bruno

Membres : Prieur-Drevon Agnès – Malaplate Christina – Arrault Marie-Pierre – Chedecal Sylvain – Gurret Alice – Metral Michel - Bonnefoy Vernay Valérie – Cuillery Christian.

### **Vie associative, Jeunesse et sports :**

Président : Paris Yves

Membres : Bertrand Anne-Marie – Baran Gabin – Dumolard Damien – Kroely Alain – Metral Michel - Cuillery Christian – Talin Dominique - Deplaix Doris.

### **Culture, Patrimoine et Développement durable :**

Président : Vanhelmon Yves

Membres : Baran Gabin - Chedecal Sylvain – Glabay Guénaële – Pointet Martine - Cuillery Christian - Fontaine Bernard - Mauriange Claude.

### **Affaires sociales :**

Président : Bertrand Anne-Marie

Membres : Baran Gabin – Genot Marie - Glabay Guénaële – Godart Sylviane - Pointet Martine - Bonnefoy Vernay Valérie - Talin Dominique - Deplaix Doris

### **Education petite enfance :**

Président : Prieur-Drevon Agnès

Membres : Bertrand Anne-Marie – Bland Hélène - Genot Marie - Glabay Guénaële – Kroely Alain - Pointet Martine - Bonnefoy Vernay Valérie - Talin Dominique – Deplaix Doris.

### **Communication :**

Président : Malaplate Christina

Membres : Georges Falconnet – Vanhelmon Yves - Bland Hélène - Glabay Guénaële - Godart Sylviane - Cuillery Christian - Fontaine Bernard – Mauriange Claude.

### **Tourisme, économie :**

Président : Malaplate Christina

Membres : Paris Yves - Chedecal Sylvain – Dumolard Damien – Glabay Guénaële - Godart Sylviane - Gurret Alice – Claude Mauriange - Cuillery Christian - Bonnefoy Vernay Valérie.

## **8. Election des délégués au sein du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges**

MM. Mauriange Claude et M. Lyonnaz Bruno ont été proclamés délégués respectivement titulaire et suppléant au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

## **9. Election du délégué de Sevrier auprès du SIPAS (Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement du Semnoz)**

Monsieur Kroely Alain a été proclamé délégué au Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement du Semnoz.

## **10. Urbanisme – Délégation de signature des autorisations intéressant monsieur le Maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés a décidé de désigner M. Bruno Lyonnaz pour prendre les décisions sur les projets relevant de l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme.

## **11. Désignation des délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a désigné Mmes Bertrand Anne-Marie et Pointet Martine respectivement déléguée titulaire et suppléante pour représenter la commune auprès du CNAS.

## **12. Commission extra-municipale – Conseil de Station**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a finalement décidé de porter à 6 le nombre de représentants de la commune auprès du Conseil de station et a désigné :

- Bonnefoy Vernay Valérie
- Claude Mauriange
- Malaplate Christina
- Paris Yves
- Dumolard Damien
- Chedecal Sylvain

### 13. Subvention d'équilibre : Tennis Club de Sevrier

Monsieur le Maire a exposé la situation financière difficile dans laquelle le club de Tennis de Sevrier se trouve : il a précisé qu'une somme de 10 000 € serait nécessaire pour permettre au club de continuer son activité. Il a indiqué qu'il était favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de ce montant mais qui soit opérée en deux temps ; Dans un premier temps le versement immédiat de 5 200 € et un second versement de 4 800 € conditionné par la fourniture d'un compte rendu détaillé de la situation financière du Club au plus tard début septembre 2014.

M. le Maire donne ensuite la parole à Mme Talin : Cette demande de subvention la gêne. Elle souligne que la situation du Club constitue une préoccupation qui perdure depuis plusieurs années, et alors qu'elle était déléguée de la commune auprès de ce club lors de la précédente municipalité elle n'a pas pu obtenir d'informations claires sur les comptes, et que finalement même les délégués de la commune n'étaient plus conviés aux assemblées générales. Elle fait le parallèle avec la situation du club de Saint-Jorioz : Monsieur le Maire répond que la situation n'est pas la même, le Club de la Commune voisine bénéficiant d'une subvention mais n'était pas comme celui de Sevrier exempté de charges.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs, que la présidence du Club devra être renouvelée avant la fin de l'année.

M. le Maire donne la parole à M. Mauriange : celui-ci tient à dénoncer une gestion non rigoureuse des subventions à destination d'associations et pointe la situation d'un club en « courbe descendante » depuis plusieurs années. Selon lui un contrôle à priori doit être mis en place et l'inventaire des sommes et avantages en nature doit être réalisé précisément.

Mme Prieur-Drevon fait remarquer que le Club de Tennis n'a pas eu de subvention en numéraire ces dernières années.

M. Kroely répond également sur la situation du club qui n'est pas selon lui en courbe descendante mais est fluctuante.

Mme Pointet s'interroge sur la perte d'adhérents depuis quelques saisons : Monsieur le Maire répond que le club de la Commune voisine a connu il y a deux ans une situation identique et qu'il existe un mouvement entre les deux clubs. L'ambiance du club fait partie des raisons de ce basculement vers cette Commune voisine.

M. Baran Gabin s'interroge sur la possibilité d'une fusion entre les 2 clubs : M. le Maire répond que les conditions pour une telle fusion ne sont pas réunies, et que l'avenir peut-être à rechercher à l'intercommunalité.

M. Lyonnaz demande au Maire quelle serait la conséquence si le club n'obtenait pas d'aide de la commune : le Maire répond que le club se trouverait dans la situation de cessation de paiement et la saison serait très vite compromise.

M. Fontaine demande au Maire si la somme de 5 200 € ne serait pas suffisante ? Non, pour pouvoir perdurer le Club aura besoin de la totalité de la subvention et devra par ailleurs trouver les moyens de faire rentrer d'autres recettes via les manifestations sportives et autres tournois prévus pour la saison.

Finalement M. le Maire a demandé le vote sur cette question. Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal a **décidé d'accorder** cette subvention sous les modalités exposées ci-avant.

### Questions diverses :

Compte rendu du Conseil d'installation : M. Cuillery demande s'il y aura un compte rendu pour la séance d'installation du Maire et des adjoints qui s'est déroulée le 29 mars dernier. Non, il s'agit d'un procès-verbal d'élections et d'installation du nouveau Conseil municipal qui est affiché et disponible dans son intégralité en Mairie. Le présent conseil en revanche fera l'objet d'un compte rendu comme tous les autres conseils publics à venir.

Gens du voyage : Mme Talin demande au Maire si dans le cadre de l'arrivée des gens du voyage durant la saison de mai à août, il est prévu le recrutement d'un 4<sup>ème</sup> policier municipal ? M. le Maire répond qu'aucun recrutement n'est prévu, que le passage se fera sur la commune de Saint-Jorioz, que durant la période allant du 31/05 au 31/08 il peut y avoir des passages multiples et que la sécurité est de la compétence de la gendarmerie. M. le Maire précise que la communauté de communes devra mettre à disposition l'eau, l'électricité et des toilettes sur le terrain que le Préfet aura indiqué par voie de réquisition.

A ce jour le terrain pressenti par le Préfet se situe en limite des communes de St Jorioz et de Sevrier sur la commune voisine entre le chemin de la scierie et la route d'Epagny. Monsieur le maire précise que les agriculteurs seront indemnisés. Madame Prieur indique que cette aire de stationnement peut faire perdre au groupement de maraichers son label Bio et qu'il n'est pas prévu d'indemnisation, le terrain se trouvant à l'extérieur du périmètre défini.

Madame Bonnefoy indique qu'un courrier contre cette aire de grand passage sera transmis au maire de St Jorioz.

Journée de la déportation et du 8 mai: M. le Maire a rappelé aux membres du Conseil le déroulement de la commémoration du 27 avril prochain (souvenir de la Déportation) et celle du 8 mai 1945.

Enfin, Monsieur le Maire a proposé la date du 12 mai 2014 pour la tenue du prochain conseil public.

Avant de lever sa séance, Monsieur le Maire rappelle le décès de monsieur Meyer survenu dernièrement et a informé le Conseil du décès de M. René PRIEUR-DREVON. Il s'associe avec tout le Conseil municipal à la peine de la famille PRIEUR-DREVON. Il a aussi fait part de la naissance du petit Nolan, fils de Sonia Brachet, secrétaire au sein des services techniques de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 45.

SEVRIER, le 18 avril 2014

LE MAIRE,

Jacques REY